

UNIONE CICLISTICA PECCIOLESE

ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA
Via Roma n. 7 - 56037 PECCIOLI (PI)
Cod.Fisc. - Part. IVA 01123360503
Tel.e Fax 0587 636536 - coppasabatini@gmail.com
PEC ucpecciolese@pec.coppasabatini.it



REGLEMENT SPECIAL DE COURSE

Art. 1 - Organisation

L'UNIONE CICLISTICA PECCIOLESE - Code Société 08P1974 – Via Roma n. 7 – 56037 – Peccioli (PI) – Tel et Fax (+39) 0587636536 – e-mail coppasabatini@gmail.com, Président et Représentant Légal de l'Organisation Di Sandro Luca, Tel. 335.5315388, e-mail coppasabatini@gmail.com, organise le jour 28 Septembre 2017 une Manifestation Internationale dénommée “**65° Coppa Sabatini - Gran Premio Città di Peccioli**” - classe 1.1, réservée à la participation d'équipes dont art. 2.1.005 UCI pour Sociétés affiliées à la F.C.I. et à l'U.C.I.

Art. 2 - Règles de participation

- a) La course se déroule en pleine conformité avec les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Federazione Ciclistica Italiana envisagée pour la course professionnelle internationale.
- b) Seront attribués les points prévus par les règlements de l'UCI
- c) La course est sur **INVITATION** et l'inscription doit être effectuée au moyen du “**Bulletin d'engagement**” qui devra parvenir au moins 20 jours avant la manifestation;
- d) Seront admises des équipes composée d'un minimum de 6 et d'un maximum de 8 athlètes;
- e) Peuvent participer les équipes UCI WorldTeams, UCI professional continental teams, UCI continental teams, National teams
- f) Pour les éventuels frais de participation (repas, logement, remboursement de frais) sont valables les normes reportées sur le “Bulletin d'Inscription”;
- g) Le Directeur Sportif est le responsable des athlètes et des membres de l'équipe communiqués officiellement à l'organisation, au moment de l'accréditation.
- h) L'Organisateur, afin de sauvegarder l'image et la réputation de sa propre course, se réserve le droit de refuser, jusqu'au moment du départ, les athlètes ou les Groupes Sportifs qui, de par leurs actes ou déclarations, manifesteraient un manque aux principes de loyauté sportive et aux engagements pris par rapport à l'UCI, à la FCI et à l'Organisation.
- i) Dans le cas où les athlètes ou les Groupes Sportifs manqueraient au cours de la manifestation aux principes énoncés en point f) la Société Organisatrice se réserve aussi le droit de les exclure de l'épreuve à tout moment.

Art. 3 – Documentation pour approbation

La compétition se dispute sur un parcours indiqué dans les documents suivants:

- Profil de l'épreuve;
- Plans;
- Tableau de marche;
- Profil de l'épreuve, plan et description des trois derniers kilomètres
- Indication zone déviation voitures



UNIONE CICLISTICA PECCIOLESE

ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA
Via Roma n. 7 - 56037 PECCIOLI (PI)
Cod.Fisc. - Part. IVA 01123360503
Tel.e Fax 0587 636536 - coppasabatini@gmail.com
PEC ucpecciolese@pec.coppasabatini.it



Art. 4 – Secrétariat et Direction

Le Secrétariat sera placé à Peccioli au Incubatore di Imprese, au premier étage, Via Boccioni Loc. Peccioli Produce, et sera ouvert de 9h à 19h le 27 septembre 2017 et à partir de 9h jusqu'à la fin du travail du collège des commissaires le 28 septembre 2017.

Les opérations préliminaires de contrôle des licences se dérouleront à Peccioli au Incubatore di Imprese, au deuxième étage, Via Boccioni Loc. Peccioli Produce, le 28 septembre 2017, de 8h30 à 9h15.

Les fonctions de Direction de l'Organisation seront assumées par Monsieur Marco Buti, licence n° 476214V, assisté de Monsieur Alessio Baudone, licence n° 546164Z, et de Monsieur Marco Casini licence n. 981716P.

Art. 5 - Réunion Technique

La réunion technique avec le Directeur d'Organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. aura lieu le 28 septembre 2017 à 9h30 à Peccioli au Incubatore di Imprese, au deuxième étage, Via Boccioni Loc. Peccioli Produce.

Art. 6 - Rassemblement de départ

Le rassemblement des athlètes pour la signature de départ est prévu de 9h45 à 11h15 le 28 septembre 2017, au Stade Comunale de Peccioli, Viale Gramsci.

Les équipes devront se présenter avec tous les athlètes au complet à la signature de départ que les indications de l'Organisation au cours de la réunion technique.

Le départ fictif sera donné à 11h20 au Usine d'élimination des déchets solides et un transfert de 2,600 km est prévu.

Le départ réel aura lieu à Peccioli, Piazza del Carmine, à 11h30.

Art. 7 - Contrôle Médical

Le contrôle antidopage sera effectué suivant les règlements de l'UCI. Il se déroulera au Peccioli au Incubatore di Imprese Via Boccioni Loc. Peccioli Produce, dans une structure technique adéquat.

Un contrôle antidopage disposé par les Organes d'Etat italien pourra aussi être effectué, selon les règlements de l'UCI et du CONI.

Art. 8 - Organisation Technique

Ne peuvent suivre la course que les voitures ou les motos autorisées, munies d'un bordereau distinctif remis par la Société Organisatrice. Tous les véhicules suiveurs devront obligatoirement être équipées d'un appareil de réception régulièrement homologué qui leur permettra de recevoir en permanence les informations et les dispositions qui seront données par le service d'information en course – fréquence: 149.850 Mhz. Le service est prédisposé en langue italienne et française.

Le service pour l'assistance technique aux athlètes sera effectué par trois voitures régulièrement prédisposées munies de roues et de bicyclettes. L'athlète pourra aussi effectuer le changement de roue ou de bicyclette depuis sa propre voiture officielle sur la course.



UNIONE CICLISTICA PECCIOLESE

ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA
Via Roma n. 7 - 56037 PECCIOLI (PI)
Cod.Fisc. - Part. IVA 01123360503
Tel.e Fax 0587 636536 - coppasabatini@gmail.com
PEC ucpecciolese@pec.coppasabatini.it



Le Service Sanitaire sera effectué par le médecin désigné à bord de la voiture prévue à cet effet , aidé par un personnel certifié à bord de 3 ambulances, dont une équipée de tout le nécessaire de réanimation.

La déviation de toutes les voitures et des moto suiveuses est obligatoire sauf pour les voitures et les motos au service de l'Organisation, des voitures et des motos du Collège des Commissaires et de la voiture du médecin de course.

Art. 9 - Protocole

Conformément au règlement UCI, les trois premiers coureurs et les athlètes éventuellement indiqués par la société organisatrice pendant la réunion technique avec les Directeurs Sportifs et le Collège des commissaires devront se présenter au protocole dans un délai maximum de dix minutes après l'arrivée, au lieu régulièrement signalée.

Art. 10 - Prix et points

POS	Euro	%	POS	Euro	%
1°	5.785,00	39,96	11°	147,00	1,02
2°	2.895,00	20,00	12°	147,00	1,02
3°	1.445,00	9,98	13°	147,00	1,02
4°	715,00	4,94	14°	147,00	1,02
5°	580,00	4,01	15°	147,00	1,02
6°	433,00	2,99	16°	147,00	1,02
7°	433,00	2,99	17°	147,00	1,02
8°	287,00	1,98	18°	147,00	1,02
9°	287,00	1,98	19°	147,00	1,02
10°	147,00	1,02	20°	147,00	1,02

TOTAL	14.477,00	100,00%
-------	-----------	---------

Les points seront attribués selon les règlement UCI.

Art. 11 - Trophée «Néo-pro»

Un trophée «Néo-pro» a été institué. Il sera attribué au premier classé parmi les Néo-pro et les Stagiaires de la saison en cours, cependant, parmi les athlètes qui seront spécifiés à la discrétion de l'Organisateur à la fin de la réunion du Directeurs Sportifs. Le vainqueur du Trophée devra se présenter obligatoirement au protocole selon l'Art. 9 du présent règlement.

Art. 12 - Challenge Toscana Memorial Alfredo Martini

Un trophée Challenge Toscana Memorial Alfredo Martini a été institué, qui sera décerné à l'athlète qui a marqué plus de points dans les trois jours de compétition du Giro della Toscana et Coppa Sabatini, le 26 27 et 28 Septembre. Les points attribués pour chaque jour de compétition seront:

POS	POINTS	POS	POINTS	POS	POINTS	POS	POINTS
1°	50	6°	15	11°	10	16°	5
2°	30	7°	14	12°	9	17°	4



UNIONE CICLISTICA PECCIOLESE

ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA
Via Roma n. 7 - 56037 PECCIOLI (PI)
Cod.Fisc. - Part. IVA 01123360503
Tel.e Fax 0587 636536 - coppasabatini@gmail.com
PEC ucpecciolese@pec.coppasabatini.it



3°	20	8°	13	13°	8	18°	3
4°	17	9°	12	14°	7	19°	2
5°	16	10°	11	15°	6	20°	1

A la fin de la Coppa Sabatini, la troisième journée consécutive de la concurrence en Toscane, le classement final sera établi et le gagnant remportera le prix d'une valeur € 3,000.00. En cas de points égal le vainqueur prévaudra dans la Coppa Sabatini.

Le vainqueur du Trophée devra se présenter obligatoirement au protocole selon l'Art. 9 du présent règlement. Le leader du classement par points va porter lors de protocole le maillot blanc-or.

Art. 13 - Pénalités

Les pénalités appliquées pour faits de course sont celles prévues par le règlement UCI.

Art. 14 - Délais d'arrivée

Il sont de 8% du temps du vainqueur. Les délais seront augmentés par le Collège des Commissaires en présence de circonstances exceptionnelles, en consultation avec l'organisateur.

Art. 15 - Ravitaillement

Il est permis à partir du km 60,200 jusqu'à 21,800 km de l'arrivée, par des personnes à pied ou par des véhicules suiveurs en mouvement autorisés sur la course, comme indiqué aussi sur le tableau de marche.

Art. 16 - Ecologie

En accord avec la campagne écologique soutenue par l'UCI et pour une bonne gestion des déchets dans l'environnement, l'Organisation prie les participants de ne rien jeter au long de la route mais de bien vouloir les remettre dans la zone de ravitaillement ou il y aura une firme engagée exprès pour les ramasser.

Toute infraction de cette disposition sera sanctionnée selon l'art. 12.1.007 du règlement UCI.

Art. 17 – Code de la Route

- c) Les athlètes participants et les chauffeurs de tous les véhicules accrédités officiellement pour suivre la course, sont tenus au respect rigoureux du Code de la Route et des dispositions de la Direction;
- d) La manifestation sera ouverte et fermée par des véhicules munis des panneaux «INIZIO GARA CICLISTICA» (Début de course cycliste) et «FINE GARA CICLISTICA» (Fin de course cycliste).

Art. 18 – Norme de renvoi

Pour tous les cas non prévus, la Société Organisatrice et le Collège des Commissaires appliqueront le règlement de l'UCI, de l'FCI, et les lois de l'Etat italien applicables.

